

**Mairie de Saint-Loup-de-Varenes 71240**

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : [saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr](mailto:saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr)**INFORMATIONS MUNICIPALES****\*\*\*\*\*****● AVIS AUX AMATEURS – MISE EN VENTE D'ANCIENS MOBILIERS SCOLAIRES**

L'école communale a dernièrement renouvelé le mobilier des trois classes primaires équipées de tables en bois associées, pour chacune d'entre elles, à deux chaises en bois, le tout, uni par des tubes métalliques.

La municipalité a décidé de mettre en vente ce matériel en faveur des particuliers au prix unitaire de 10 € (l'unité compte 1 table – 2 chaises).

Toute personne intéressée peut se rendre dès à présent en mairie pour y faire son choix parmi les différentes hauteurs existantes.

***MAIS N'ATTENDEZ PAS, la vente s'arrêtera vendredi 21 août prochain inclus !***

Nos services administratifs restent à votre disposition pour tout complément d'information.

**● REOUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES LISTES ELECTORALES**

Le décret n° 2015-882 du 17 juillet 2015 ouvre de nouveaux délais d'inscription sur les listes électorales en vue des élections régionales de décembre 2015. Ainsi, les services administratifs seront amenés à prendre toutes nouvelles inscriptions d'ici au 30 septembre 2015 inclus (les inscriptions recueillies après le 31 décembre 2014 seront également prises en compte). Nos services restent à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

**● LOGEMENT MUNICIPAL A LOUER**

Le logement communal Type T3 situé 7A rue de l'Eglise libéré au 1<sup>er</sup> août ne sera finalement disponible qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour permettre la réalisation de

différents petits travaux de rénovation. Toute personne intéressée peut se mettre en relation avec les services administratifs de la mairie.



## Mairie de Saint-Loup-de-Varenes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : [saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr](mailto:saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr)

---

### COMPTE-RENDU

#### REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze juillet deux mille quinze à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Frédérique TARTIER-JACOB, Laëtitia FAVAUT, Sonia MORET et Annick FIEUX et Mrs Henri LIEUTET, Renaud SABATIER, Dominique REVILLOT et Christophe BADOT

Absents avec pouvoir : Fabrice CHEVILLARD pouvoir à A. FIEUX, Daniel MOREIL pouvoir à F. DEBRAS, Jean-François LESSARD pouvoir à S. MORET, J. CRELIER pouvoir à H. LIEUTET

Absents : Lilia HURÉ, excusée

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

---

### Ordre du Jour

1. NAP – Organisation et participation financière des familles
2. NAP – Création d'un poste de coordinateur à temps non complet, non titulaire
3. NAP – Avenant à la convention
4. NAP – Modification du règlement intérieur
5. Renouvellement du mobilier scolaire – Mise en vente du mobilier obsolète
6. Régie de recettes – Modification pour intégration produits des NAP
7. Convention « Emplois Services » - Avenant
8. Budget primitif 2015 – Décisions modificatives
9. FCTVA – Demande de préfinancement auprès de la Caisse des Dépôts
10. Prêt en cours – Renégociation
11. Questions diverses

\*\*\*\*\*

#### **1. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) – Organisation et participation financière des familles**

Tout d'abord, Monsieur le Maire fait part aux élus d'un point financier établi au 30 juin 2015. Celui-ci montre que le surcroît de dotations perçues (+ 8 400 €) est déjà absorbé par le surplus de dépenses de fonctionnement lesquelles avait été calculées à minima afin d'équilibrer le budget 2015.

C'est dans ce contexte financier tendu que Monsieur le Maire aborde la nouvelle organisation des Activités Périscolaires qui auront désormais lieu le jeudi après-midi en lieu et place des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h à 16 h 45.

Cette réorganisation ne permettra plus d'avoir recours aux bénévoles comme cela était le cas jusqu'à présent, ceux-ci ne pouvant se libérer sur cette plage horaire de 3 heures !

C'est pourquoi, pour continuer à dispenser un service de qualité comme l'avait décidé le conseil municipal lors de la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), la collectivité pourrait faire appel à des intervenants extérieurs moyennant rémunération. Or, comme évoqué préalablement, Monsieur le Maire confirme que le budget communal ne peut supporter de nouvelles charges de fonctionnement.

C'est pourquoi, il propose aux élus de solliciter les familles utilisatrices du service des NAP de participer financièrement à leur organisation à raison de 22 € par enfant et par période (l'année scolaire compte 5 périodes). Cette contribution ne permettrait de couvrir que le coût de l'animation : la mise à disposition du personnel communal, l'entretien des locaux et leur consommation énergétique resteront à la charge de la commune, soit 50 % du coût des NAP.

A l'issue d'un long débat sur le retrait de cette gratuité du service, et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la participation financière des familles utilisatrices du service à raison de 22 € par enfant et par période ; opte pour le paiement à l'inscription sans remboursement possible en cas d'absence de l'enfant, même sur justificatif médical ; précise que l'inscription en cours de période n'est réservée qu'aux nouvelles familles qui s'installeraient sur la commune, qui s'acquitteront alors d'un coût proratisé aux nombres de jeudi restant sur la période concernée.

## **2. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) – Création d'un poste de coordinateur**

Suite au délibéré du point précédent, il convient de modifier le tableau des emplois pour créer un poste d'adjoint d'animation-coordonateur, non permanent pour surcroît d'activité, à temps non complet (5 heures hebdomadaires), non titulaire. L'agent serait recruté sous contrat à durée déterminée à compter du 04 septembre 2015 pour la durée de l'exercice 2015/2016. Cet agent sera chargé de prendre les inscriptions aux NAP et d'en encaisser le paiement, d'encadrer les animateurs et éventuellement de les suppléer en cas de besoin. Il pourra également assister le personnel communal pour la remise en état du restaurant scolaire après de temps de repas.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste d'adjoint d'animation-coordonateur tel qu'évoqué.

## **3. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) – Avenant à la convention**

Le changement de jour pour mettre en place les NAP entraîne une modification de la convention établie avec les associations ou intervenants en cours. Mme FIEUX fait part aux élus des différents points qui seront à actualiser dans la nouvelle convention à approuver.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la nouvelle convention.

## **4. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) – Modification du règlement intérieur**

Avec les modifications définies au point n° 1 de l'ordre du jour du présent conseil, un autre document doit également être modifié : le règlement intérieur des NAP. Mme FIEUX donne lecture du projet à adopter.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur.

## **5. Renouvellement du mobilier scolaire – Vente du mobilier obsolète**

Monsieur DEBRAS explique que l'école a décidé de changer le mobilier des trois classes primaires et du fait de ce remplacement, le mobilier désuet pourrait être mis en vente à des particuliers. Il s'agit de 45 tables en bois dont chacune d'entre elles est associée à deux chaises fixées par des tubes métalliques.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente du mobilier aux particuliers au prix unitaire de 10 € (l'unité étant une table et deux chaises) jusqu'au 21 août, puis de céder le stock d'inventus gratuitement au Musée de l'Ecole de Saint-Rémy (71) afin qu'il en dispose pour leur brocante organisée le 30 août 2015. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention qui en découlera.

#### **6. Régie de recettes – Modification pour intégration nouveaux produits**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité dispose d'une régie de recettes depuis septembre 1996 afin d'encaisser divers produits émanant de la cantine-garderie, de concessions dans le cimetière, de dons divers, de droits de place et d'affouages. Il s'agit de modifier l'article 2 de l'arrêté de création de régie afin d'intégrer les produits des nouvelles activités périscolaires et celui de la vente de biens meubles.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification proposée.

#### **7. Convention « Emplois Services » - Avenant**

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de signer un avenant à la convention qui lie la collectivité à l'association « Emplois Services » laquelle met à disposition, en cas de besoin, du personnel lors d'arrêts maladie. Cet avenant permettrait d'actualiser le taux horaire à 16.15 €, charges comprises suite à l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et de préciser le personnel mis à notre disposition en incluant les animateurs pour les NAP.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

#### **8. Budget primitif 2015 – Décision modificative**

Monsieur DEBRAS demande à procéder à une modification du budget primitif afin de régulariser un certificat administratif et supprimer des dépenses d'investissement.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la décision modificative n° 2 proposée.

#### **9. FCTVA 2015 – Demande de préfinancement auprès de la Caisse des Dépôts**

Monsieur DEBRAS rapporte la mise en place d'un dispositif gouvernemental de préfinancement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) 2015 au titre des dépenses d'investissements réalisées au cours de l'année 2015 afin de renforcer la capacité d'investissement des collectivités territoriales. La collectivité étant éligible car ne bénéficiant pas de l'attribution du FCTVA l'année même de la réalisation de la dépense d'investissement, Monsieur le Maire explique les conditions avantageuses de ce préfinancement ouvert exclusivement auprès de la Caisse des Dépôts : taux zéro, aucun frais ni indemnité pour remboursement anticipé volontaire, prêt sur une durée de 29 mois dont le capital est remboursable en deux fois : 50 % en décembre 2017 et 50 % en avril 2018.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le préfinancement du FCTVA 2015 aux conditions énoncées ci-avant.

#### **10. Prêt en cours pour la maîtrise d'œuvre du pôle périscolaire – Renégociation**

Monsieur DEBRAS informe les élus qu'il a sollicité toutes les banques détentrices des plus gros crédits pour solliciter une renégociation de ceux-ci. Seule la banque populaire a répondu favorablement à notre demande. Elle accepte de baisser le taux à 3 % au lieu de 3.90 % sur les 18 années restant à courir à partir de l'échéance de janvier 2017. Une économie de 8 002.80 € d'intérêts serait alors réalisée.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à cette renégociation.

#### **11. Ecole de musique de Sevrey – Avenant n° 3**

Monsieur DEBRAS a été interpellé par l'école de musique de Sevrey pour prolonger d'un an la convention actuellement en cours dont l'échéance arrivait à terme au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Cette convention fixe le coût

de participation de la collectivité pour chaque enfant de la commune : l'avenant ne modifie pas le tarif établi.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de l'école de musique de Sevrey pour prolonger d'un an la convention en cours.

### **COMMISSIONS ET REUNIONS DIVERSES**

- Comité Territorial du SYDESL : Rapporteur D. REVILLOT

Cette réunion qui a eu lieu le 20 juin dernier portait sur la présentation du SYDESL, l'état d'avancement des travaux des programmes antérieurs, le recensement des besoins, les projets 2015, le schéma de développement de la distribution de gaz et le schéma de déploiement des bornes de recharge électrique. Il est à retenir qu'un renforcement du réseau « basse tension » est à prévoir sur la commune pour 2015. Il est rappelé que l'éclairage vétuste à lampes à vapeur de mercure doit être ramené à moins de 5 % du parc en juin 2016. La distribution du gaz par le SYDESL ne concerne que 42 % des 573 communes du département. Exposé des projets de différents groupes en matière d'installation de bornes électriques et information sur l'adoption du schéma départemental de déploiement en date du 22 mai 2015.

La réunion se poursuit en informant élus sur les marchés d'énergie en cours pour lesquels il ressort que le marché électrique est peu prisé car peu de gain (5 % maxi, le plus gros des tarifs électriques étant représenté par des taxes, lesquelles sont incompressibles). Celui du gaz est beaucoup plus intéressant en permettant des économies de l'ordre de 16.7 %.

Enfin, dans le cadre de la nouvelle loi TECV (Transition Energétique pour Croissance Verte), le SYDESL pourrait mener des actions en faveur de la rénovation de bâtiments ce qui serait intéressant pour la collectivité dans le cadre du remplacement des fenêtres de l'école.

- Syndicat de Coopération Intercommunale du Collège Pasteur : Rapporteur A. FIEUX

Sur demande de Madame la Présidente, Mme DUFOUR fait part des actions menées dans les écoles du Burkina Faso grâce à l'aide du Syndicat.

Autre point à l'ordre du jour : demande de participation financière sollicitée par la mairie de Saint-Rémy qui jusqu'à présent assumait seule cette charge avec le Conseil Départemental la location de lignes d'eau à la piscine de Saint-Rémy.

Il a également été évoqué une éventuelle participation du syndicat pour aider à la reconstruction d'une école au NEPAL, région douloureusement sinistrée par de violents tremblements de terre.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- H. LIEUTET fait un résumé du rapport sur la qualité et le prix de l'eau du syndicat des eaux de Buxy. Il est fait état de la longueur du réseau, de la qualité des canalisations et des volumes utilisés. Il est constaté que plus le prix de l'eau augmente, plus la consommation baisse. En période de sécheresse, jusqu'à 85 % du soutirage des puits de captage ont lieu. Quant à la qualité de l'eau, elle est meilleure depuis 2011 grâce notamment à l'installation des filtres à charbon.

- Monsieur DEBRAS souhaite apporter un élément de réponse pour ce qui concerne l'éventuelle prise en charge de notre assureur en cas de vol de câbles de cuivre sur l'éclairage public. Renseignements pris, aucune assurance ne prend en charge ce genre de sinistre dans la mesure où cela fait partie de risques potentiels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

Le Maire



**F. DEBRAS**